



COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

FR

AL/ALAC/ST/1210/2
TEXTE ORIGINAL : Anglais
DATE : 8 décembre 2010
STATUT : VERSION FINALE

Déclaration ALAC

Sur la proposition de guide de candidature final

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Cette déclaration a été initialement élaborée en date du 20 novembre par Evan Leibovitch, Président du groupe de travail des gTLD d'At-Large, à la demande de l'ALAC. La version 2 a été préparée en date du 23 novembre en se basant sur les idées ressorties d'une réunion de la communauté. Des modifications mineures basées sur les idées de membres de la communauté ont été apportées par la suite.

Le 7 décembre, le comité consultatif At-Large a approuvé la déclaration sur la proposition de guide de candidature final au cours de sa deuxième réunion de politique générale qui s'est tenue le 7 décembre 2010, par 12 votes à 0 et aucune abstention.

Le 8 décembre 2010, la déclaration a fait l'objet d'une consultation publique dans la proposition de guide de candidature aux nouveaux gTLD final.

(Fin de l'introduction)

La version originale du présent document est rédigée en anglais et est disponible sur www.atlarge.icann.org/correspondence. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, ce dernier prévaudra

Déclaration de l'ALAC sur la proposition de guide de candidature final

Le comité consultatif At-Large (ALAC) est très déçu par la dernière version de la proposition de guide de candidature final du 12 novembre 2010 (PAG). Les modifications apportées représentent des pas en arrière délibérés significatifs **dans certains domaines**, affectant la transparence et la responsabilité au profit du secret et des actions arbitraires. Plus encore, le nouveau guide ne prend en considération que de façon superficielle le travail d'analyse sur la politique générale mandaté par le Conseil réalisé par la communauté populaire de l'ICANN.

La PAG présente de nombreux motifs d'inquiétude. Cependant, la communauté At-Large a choisi, dans cette réponse, de se concentrer sur les trois éléments les plus importants et qui représentent le plus grand pas en arrière auxquels nous devons prêter la plus grande attention ;

- Résolution des litiges
- Assistance aux candidats
- L'objecteur indépendant (« IO »)

Après la publication de la PAG basée sur la réponse du Conseil et de la communauté, les parties intéressées ont collaboré afin d'apporter la contribution nécessaire à deux questions importantes :

- l'assistance aux candidats pour les noms de domaine générique de premier niveau (gTLDs) dans les économies en voie de développement, et
- la modification du processus de gestion des chaînes TLD pouvant être considérées obscènes ou discutables (catégorie d'objection dite de « Moralité et d'ordre public »).

Ces deux problèmes ont été immédiatement traités par les groupes de travail inter-communautaires qui ont, comme jamais auparavant, apporté des changements concrets spécifiques au processus de candidature en respectant les mandats existants et en répondant aux inquiétudes de la communauté quant à ces deux problèmes importants. Dans les deux cas, les commentaires du public ont été globalement ignorés.

« Résolution » des litiges (annexe au module 3, article 3)

Une partie substantielle de l'opposition de longue date d'At-Large à l'objection de Moralité et d'ordre public (*module 3, section 3.1.2.3*) a été, avec le « Fournisseur de service de résolution des litiges » (« DRSP »), un processus qu'At-Large juge contraire à l'éthique, opaque et maladroit. La mise en œuvre actuelle exige que les candidats et les objecteurs dépensent de grosses sommes d'argent pour un processus inutilement litigieux ouvrant grand la porte aux spéculateurs tout en contrainignant ICANN à émettre (ou à faire émettre par des sous-traitants) des jugements de moralité comparative. Ce processus pose des barrières substantielles aux objections légitimes alors qu'il favorise les objections infondées de parties aisées.

Au cours des derniers mois, At-Large a travaillé dur avec les membres du GNSO et du GAC pour arriver à un processus consensuel communautaire alternatif au DRSP qui éliminerait nos objections. Le groupe de travail inter-communautaire (« CWG ») a explicitement ouvert une voie plus simple et moins onéreuse tout en garantissant que les objections soient évaluées de façon appropriée et indépendante bien avant que ne soit requise une action de la part du Conseil. Les recommandations du CWG mettent en application de façon exhaustive la Directive H du GNSO tout en obtenant le consensus de la communauté et sans avoir recours au DRSP. En préconisant le consensus et une « solide assistance », le CWG modifie de façon décisive la nature fondamentale de l'évaluation de la chaîne, qui consistera dorénavant en une analyse objective des contradictions avec le droit international et non plus en une comparaison subjective de moralité. Cependant, en insérant le

commentaire radical « nous désapprouvons » dans ses notes explicatives, l'ICANN a grossièrement ignoré le consensus de la communauté et le concept fondamentalement inapproprié du DRSP reste globalement inaltéré dans la PAG.

Nous pensons que le rôle du personnel d'assistance est d'appliquer une politique définie par consensus en se gardant bien d'« approuver » ou de « désapprouver » les interprétations. Par conséquent, les membres d'At-Large qui ont participé activement à ce processus craignent, à juste titre, que les détails du CWG n'aient été présentés au Conseil de façon inadéquate et incomplète, et que ce soit la raison pour laquelle ses recommandations n'ont pas reçu la considération qu'elles méritent.

Assistance aux candidats (Module 1, Section 1.2.10)

Un autre effort inter-communautaire GNSO/ALAC -- afin de déterminer comment réduire les barrières existantes pour les aspirants candidats issus d'économies en voie de développement et émergentes -- permettrait de démontrer l'importance de l'ICANN au niveau mondial et sa volonté d'étendre l'accès Internet dans le monde entier tout en réduisant le fossé technologique entre pays riches et pays pauvres. Ce groupe de travail « Assistance conjointe aux candidat » (« JAS ») est également arrivé à un consensus significatif sur de nombreuses questions importantes et est en cours d'approbation auprès du GNSO et de l'ALAC. Étant donné les difficultés rencontrées pour présenter correctement les recommandations du CWG, nous conseillons vivement au Conseil de s'assurer que ses briefings à ce sujet prennent en considération les recommandations des groupes de travail de façon complète et correcte.

L'opposition indépendante (Module 3, Section 3.1.5)

Pour ce qui est de l'objecteur indépendant (« IO »), les critiques concernant la protection de l'intérêt public ont été éliminées ou omises. L'IO ainsi revisité n'est pas un mécanisme évitant que candidat ou objecteur puisse gagner la procédure simplement en dépensant plus d'argent que ses opposants, mais plutôt un outil permettant d'émettre des objections anonymes et opaques sans avoir à rendre de comptes. Après avoir examiné la question, la communauté At-Large est à présent convaincue qu'il faut éliminer le rôle de l'IO. Bien que nous comprenions les raisons de sa création, il est évident qu'il laisse une porte ouverte aux abus, et tout avantage qui pourrait en découler sera largement contrebalancé par la spéculation et l'intimidation qu'il rend possibles. Les problèmes d'accessibilité dont l'IO était censé s'occuper peuvent être réglés par la mise en œuvre des recommandations du CWG (non liées à l'IO). Au cas où le personnel et le Conseil de l'ICANN insisteraient -- contre l'intérêt public -- à mettre en œuvre l'IO, ils doivent au moins mettre en œuvre toutes les mesures de protections nécessaires pour prévenir les dangers inhérents à l'organisation actuelle.

Nous constatons également que l'abolition de l'IO permettrait des économies significatives à prendre en considération dans l'analyse de recouvrement des coûts du programme des gTLD.

Conclusions

Il est décevant de voir que, par rapport à sa version précédente, la PAG a fait un pas en arrière plutôt que d'aller de l'avant. Au lieu d'intégrer une directive inter-communautaire importante et claire, le Conseil et le personnel ont rejeté cette idée importante pour des raisons de commodités et parce qu'elle constituait un changement trop radical par rapport à l'inertie dangereuse de la PAG actuelle. D'après la "note explicative" fournie par l'ICANN en réponse à l'initiative de sa communauté, la « réduction des risques » semble être à présent l'un des principaux objectifs de la politique générale de l'ICANN -- et, probablement pas par hasard, un obstacle de premier ordre au changement.

Nous jugeons malheureusement nécessaire de rappeler à la communauté que le « Plan d'organisation du personnel de l'ICANN » (22 mai 2003) énonce clairement que le rôle du personnel

est d'« exécuter la politique définie » -- non de l'approuver ou de la désapprouver, et encore moins de l'altérer. Étant donné que la PAG ignore ou rejette presque tous les éléments importants de consensus inter-communautaire présentés depuis la dernière révision, la communauté At-Large doute sérieusement de la sincérité de l'ICANN lorsqu'elle parle d'un véritable processus descendant. Si l'on juge l'ICANN par ses actions et non par ses paroles, la PAG jette le discrédit sur l'ICANN lorsqu'elle prétend rechercher la transparence et de meilleurs rendements de comptes -- ce qui est une voie très dangereuse.

La communauté At-Large s'engage toujours à optimiser la création de nouveaux gTLD en réduisant la confusion qui peut en découler. Nous pensons qu'une croissance significative des gTLD est indispensable pour améliorer le choix de l'utilisateur final et assurer une concurrence saine entre les espaces de noms de domaine Internet. Pour cette raison, nous avons le regret d'affirmer catégoriquement que la PAG actuelle est pour nous **inacceptable** en l'état et contraire aux intérêts de l'utilisateur Internet final. Nous demandons à ce que ces préoccupations concernant l'utilisateur Internet final soient rapidement prises en compte afin de réduire les délais de disponibilité des nouveaux noms de domaine. Et surtout, nous demandons au Conseil et au personnel de bien vouloir mettre en œuvre les processus de la communauté de l'ICANN plutôt que d'y faire obstacle.